



Léran
Village authentique en
Pyrénées Cathares

Flash  **info**



Lac de Montbel - Rives de Léran : Ponton de la base nautique du CVRL.

Le mot du Maire



Chères Léranaises, Chers Léranais,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que Maire de notre village. Ce premier numéro est l'occasion de présenter l'équipe municipale. Une équipe unie, positive et soudée qui va m'accompagner dans cette responsabilité exaltante.

C'est aussi l'occasion d'adresser mes remerciements, Remerciements en premier lieu aux électeurs, qui malgré le contexte sanitaire préoccupant, ont su se mobiliser et nous accorder leur confiance. Remerciements au personnel technique et administratif qui a confirmé par son engagement le maillon de proximité essentiel que constitue la Commune. Remerciements aux commerçants de la Halle qui ont su s'adapter, rendre

le service de proximité attendu, cela nous confirme la nécessité d'un tel service pour notre village. Remerciements aux Léranais qui, dans leur grande majorité, ont su faire preuve de discipline pendant la crise et je salue la solidarité qui a émergé de cette épreuve. Solidarité spontanée des Léranais, solidarité organisée par la municipalité, pour la distribution des vivres, solidarité pour prendre soin des plus vulnérables d'entre nous.

Je veux aussi rendre un hommage appuyé à mon prédécesseur, Henri Barrou, qui a tenu le cap dans ce contexte inédit pour que l'on puisse y faire face.

Enfin, je m'adresse à nos associations et à leurs membres qui améliorent la qualité de vie dans notre village, ainsi qu'à tous ses bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie au service de notre cadre de vie, nous ferons en sorte qu'ils puissent continuer, malgré le contexte.

Les statistiques actuelles sur la pandémie nous démontrent que le port du masque est plus que jamais nécessaire. Fort heureusement, cette épreuve n'a apparemment pas impacté sur le plan sanitaire les Léranais, néanmoins il nous faut rester vigilant pour l'avenir.

Bien à vous tous, Prenez soin de vous et des autres !!

Sébastien Bertrand

Présentation de l'équipe municipale autour du Maire



Etienne Dando

1^{er} Adjoint

- Délégué au Personnel Technique et aux Développement des Circuits Courts
- Commissions : VP Finances & Travaux, Agriculture & Environnement



Thierry Delabrousse

2^{ème} Adjoint

- Délégué au Développement Numérique et aux Charges Transférées
- Commissions : Agriculture & Environnement, Finances et Travaux, VP Communication & Développement Numérique, Aménagement Urbain, Culture Associations Jeunesse & Lien Social
- Conseiller Communautaire



Christophe Drelon

3^{ème} Adjoint

- Délégué aux Associations
- Commissions : Finances & Travaux, VP Aménagement Urbain, Embellissement du Village



Clémence Biard

- Commissions : VP Agriculture & Environnement, Aménagement Urbain.



Corinne Chaussonnet-pons

- Délégués aux Halles & Membre du CCAS
- Commissions : Communication & Développement Numérique, Culture Associations Jeunesse, Aménagement Urbain.



Guy Germa

- Délégué au SDE09 et au SMDEA
- Commissions : Finances et Travaux



Myriam Khalkhal

- Membre du CCAS
- Commissions : Aménagement Urbain, Agriculture & Environnement, Culture Associations Jeunesse & Liens Social.



Manuel Léal

- Délégué au Saepo
- Vice-président du Saepo (Gestion de l'eau potable)



François Lepoutre

- Délégué au SMDEA et au SBGH (Bassin du Grand Hers)
- Commissions : Agriculture & Environnement, Culture Associations Jeunesse & Liens Social.



Clémence Mormin

- Membre du CCAS
- Commissions : VP Culture Associations Jeunesse & Liens Social, VP Embellissement du Village, Aménagement Urbain.



Caroline Pont

- Commissions : Communication & Développement Numérique, Culture Associations Jeunesse & Liens Social, Embellissement du Village.



Nicky Spurr

- Commissions : VP Embellissement du Village, Communication & Développement Numérique, Aménagement Urbain.



Philippe Vagaggini

- Délégué au Saepo
- Commissions : Finances et Travaux, Agriculture & Environnement.



Nadine Verdier

- Délégué « Voisins vigilants »
- Membre du CCAS
- Commissions : Culture Associations Jeunesse & Lien Social.

Installation d'un point d'eau à l'Atelier des Services Techniques

En 2018 la mairie a fait construire un atelier pour les Services Techniques situé Fount del Mas.

L'équipe municipale continue l'aménagement de celui-ci, un conteneur sanitaire a été rajouté cet été pour permettre aux employés de travailler dans de bonnes conditions.



Encombrants : soyons vigilants !

Pendant que les employés ramassent les **dépôts sauvages**, ils ne peuvent pas :

- Ramasser les feuilles ou désherber le village,
- Arroser les plantes, Effectuer les réparations, ...
- Bref ... entretenir et embellir le village de Lérans !

Pour rappel, les incivilités de certaines personnes coutent à la commune de Lérans 20% du temps d'un employé... soit 1 journée par semaine !

LES DÉPÔTS SAUVAGES



LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS



150€ À 1500€ D'AMENDE

Les incivilités ont des répercussions sur tous !



Un petit rappel ne fait pas de mal...

L'élague des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale :

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

- Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- Par ailleurs, dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élague sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Des arbres et des haies commencent à gêner la circulation surtout piétonne, merci de procéder à la vérification de vos abords avec les voies publiques.



Association Culture et Patrimoine

Section : Embellissement & Fleurissement

L'Association A.C.P. participe à l'embellissement et au fleurissement pour aider la municipalité. Le but d'ACP est notamment de mettre en valeur notre village. C'est ainsi que vous verrez ses adhérents s'investir à la plantation, à l'arrosage des fleurs, à la rénovation et à l'entretien de certains endroits tels que la Font de l'Ome, les lavoirs, les courredous...

Toutes les personnes sont les bienvenues. Toutes participations, petites ou grandes sont appréciées.



Mais d'où viennent ces petits papillons ?

Quelques adhérents d'A.C.P. les ont fabriqués et montés aux murs et aux balcons de Lérans.



Pour participer aux actions de l'association, il est indispensable de cotiser à l'Association Culture et Patrimoine
(Cotisation demandée : 5€)

Mairie - Horaires d'été (Juillet-Août)

Lundi, Jeudi et Vendredi
de 10h00 à 12h30

Port du masque obligatoire

Tel : 05 61 01 11 73

Médiathèque de Lérans

Fermée en Août

Réouverture le 2 Septembre

Mercredi : 14h00 – 16h00

Jeudi : 16h00 – 18h00

Samedi : 10h00 – 12h00

Lac de Montbel

La plage des « Rives de Lérans »
(La Régate) sera ouverte
du 1er juillet au 31 août 2020



Avec baignade surveillée :

Le lundi de 13h30 à 18h00
et du mercredi au dimanche
de 13h30 à 18h30

Les Halles de Lérans

Du mardi au dimanche
De 7h00 à 13h00



Tous les vendredis, Béatrice vous propose olives, fruits secs, confitures, miel et huile d'olives.

Tous les mercredis, plats cuisinés orientaux et pâtisseries marocaines préparés par Khadija.

Tous les dimanches, plats asiatiques préparés par Ravi Raviolis.

Pour vous protéger et protéger les autres :

Coronavirus
Covid 19

- Portez le masque dans les lieux clos,
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les autres,
- Saluez sans serrer la main et sans embrassade,
- Lavez-vous les mains régulièrement.